

Le bac professionnel CGEA (Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole) est réalisé sur 3 années (seconde, première et terminale). Il s'adresse à des jeunes passionnés d'agriculture ou par les métiers du cheval ou de l'agriculture et qui souhaitent réaliser une formation à la fois riche sur le plan technique et sur les aspects technico-économiques de ces deux filières.

Le bac pro CGEA est un diplôme de niveau IV du ministère de l'agriculture qui permet de s'installer et de bénéficier des aides à l'installation, d'être salarié ou de poursuivre vers une formation supérieure.

La formation est réalisée en alternance (école/stage) sous statut scolaire ou en apprentissage.

PREREQUIS

- Élèves sortis de 3^{ème} générale ou professionnelle
- Élèves ayant réalisé une 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAP
- Élèves ayant réalisé une seconde professionnelle ou générale
- Satisfaire aux exigences de l'entretien d'entrée

OBJECTIFS : APTITUDES/COMPETENCES

- Préparer à l'installation dans le domaine agricole ou cheval pour des jeunes qui ont cet objectif
- Préparer au statut de salarié dans des entreprises agricoles ou équines
- Préparer à une poursuite d'études

DUREE

- Le Bac Pro s'effectue sur 3 ans avec 1 890 heures de formation réparties de la façon suivante : 560 heures en seconde, 665 heures en 1^{ère} et 665 heures en terminale (l'année de terminale s'effectuera à la MFR de Maltot ou de Granville)

MODALITES ET DELAIS D'ACCES,

Contacts téléphoniques, mails ou rencontres à la Porte Ouverte avec un entretien individuel avec le jeune et sa famille

- Sauf situation particulière, la validation de l'inscription se fait le jour de l'entretien.
- Début de formation en septembre
- Pour l'apprentissage les contrats peuvent être signés trois mois avant le début de la formation

TARIF(S)

- SOUS STATUT SCOLAIRE ET CONVENTION DE STAGE (*engagement annuel pour l'internat - **engagement trimestriel pour l'internat) Pour les 2 tarifs 30€ de frais de dossier s'ajoutent pour les nouveaux inscrits)

		Fournitures scolaires et autres frais pédagogiques		Si l'élève perçoit des bourses, elles viennent se déduire des montants ci-contre. Le règlement s'effectue le plus souvent en 10 mensualités.
2 ^{nde} Pro	Coût annuel à charge de la famille en pension/scolarité- Fournitures scolaires et autres frais pédagogiques			
	Tarif vert : 1 904€*	Tarif orange : 2207**		
	½ pension : 1 344€			
1 ^{ère} Bac	Tarif vert : 2 261€*		Tarif orange : 2 626€**	
	½ pension : 1 586€			

SOUS STATUT DE L'APPRENTISSAGE

2 ^{nde} Pro	Coût à charge de la famille en pension ou ½ pension		*engagement annuel pour l'internat – **engagement trimestriel pour l'internat
	Tarif vert : 1 210€*	Tarif orange : 1 513€	
	½ pension : 651€		
1 ^{ère} Bac	Tarif vert : 1 460€	Tarif orange : 1 825€	
	½ pension : 785€		

L'apprenti ou sa famille règle le coût à charge par trimestre. Pour l'année de Terminale les tarifs sont ceux pratiqués par les MFR respectives de Maltot et Granville.

REMUNERATION DES STAGIAIRES ET APPRENTIS

- SOUS STATUT SCOLAIRE ET DE CONVENTION DE STAGE

Au-delà de la 463^{ème} heure de stage (soit à partir de la 14^{ème} semaine si le stagiaire travaille 35 heures par semaine), le maître de stage doit verser un montant équivalent à 15% du plafond de la sécurité sociale (soit 4.50€ par heure de stage effective en 2026)

- SOUS STATUT DE L'APPRENTISSAGE

SMIC **BRUT** AU 01/01/2026 = 12,02 €/heure



Age	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES (base 151,67 heures)								
	% du SMIC	1 ^{ère} année		% du SMIC	2 ^{ème} année		% du SMIC	3 ^{ème} année	
		par mois	par an		par mois	par an		par mois	par an
16 - 17	27%	492,22 €	5 906,63 €	39%	710,98 €	8 531,79 €	55%	1 002,67 €	12 032,01 €
18 - 20	43%	783,90 €	9 406,85 €	51%	929,75 €	11 156,96 €	67%	1 221,43 €	14 657,18 €
21 - 25	53%	966,21 €	11 594,49 €	61%	1 112,05 €	13 344,60 €	78%	1 421,97 €	17 063,58 €
26 et +	100%	1 823,03 €	21 876,39 €	100%	1 823,03 €	21 876,39 €	100%	1 823,03 €	21 876,39 €

L'apprenti(e) reste exonéré(e) de charges salariales jusqu'à un salaire de 50% du SMIC.

- En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.
- En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente.

Le maître d'apprentissage bénéficie d'une aide unique de 5 000€ pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2026, quelque soit la durée du contrat.

RESPONSABLES DE L'ACTION/CONTACT :

Séverine ROLAND et Xavier LAISNEY, responsables de formations,
Christophe Letourneur, directeur
mfr.balleroy@mfr.asso.fr Tél : 0231246848

METHODES MOBILISEES :

- Cours en salle de classe ainsi qu'en salle informatique
- Formation réalisée sous statut scolaire en alternance école/entreprise ou en apprentissage au rythme de 16 semaines de formation à la MFR en seconde et 19 semaines en première et terminale
- Les temps en exploitation agricole ou en écurie et la collaboration avec le maître de stage ou d'apprentissage constituent un temps de formation à part entière.

MODALITES D'EVALUATION :

Les compétences acquises sont validées par le diplôme national du Baccalauréat Professionnel CGEA sous forme de 16 contrôles continus de formation (CCF) et d'un examen final



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Les salles de classes et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap
- Pour toutes informations concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez le référent handicap de notre établissement, Mme Agnès LAIGNEAU-LECOURT : a.laigneau-lecourt@mfr.asso.fr Tél : 0231216848

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :

- Poursuite d'études supérieures BTS ou autre
- Installation en structure équine ou polyculture élevage
- Salarial dans des exploitations agricoles de polyculture élevage, des écuries ou des élevages équins.
- Salarial dans des organismes para-agricoles
- <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38316>